

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 45/2024

### OBJET : ARCHE AGGLO – CONVENTION INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, VIGNE Amélie pouvoir à BRUNET Michel, ACHARD Laure, LAFOND Florian, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, PONSON Aline.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée qu'ARCHE Agglo propose d'assurer pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire (maternelles et élémentaires). Ces séances sont effectuées par un musicien-intervenant employé par ARCHE Agglo à raison d'une séance tous les 15 jours.

Le coût global de cette prestation d'établit à 6 600 €.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'ARCHE Agglo d'assurer pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire (maternelles et élémentaires)
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ARCHE Agglo.

Ainsi fait et délibéré, à Mercuriol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 26/11/2024  
Reçu en préfecture le 26/11/2024  
Publié le 26/11/2024  
ID : 026-200056547-20241125-DE\_2024\_45-DE

